

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 80 (1944)
Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *A l'Union des Instituteurs protestants du Valais.* — Vaud : *Au sujet de la cotisation extraordinaire de la S.P.R.* — *A nos collègues malades à l'Hôpital cantonal.* — *Projet de loi sur les retraites.* — *Aux institutrices.* — *Concert à l'Ecole normale.* — Genève : *Responsabilités.* — U.A.E.E. : *Après la séance de Noël.* — Neuchâtel : *Société neuchâteloise de Travail manuel.* — Jura : *Une circulaire attendue.* — Information : *Cours de sports d'hiver.*

Partie pédagogique : A. Card : *Travail en équipes.* — J.-J. Dessoulavy : *Scoutisme et école.* — M. S. : *Le cœur et la circulation du sang.* — R. Corthésy : *Documentation pour leçons de français (suite).*

PARTIE CORPORATIVE

A L'UNION DES INSTITUTEURS PROTESTANTS DU VALAIS

Le Valais sous une pluie battante, par le vent glacé de novembre : réception plutôt glaciale, alors que mes souvenirs du Valais sont accompagnés de lumière, de soleil tropical, d'une soif que ne calme pas la Malvoisie la plus fraîche.

Jeudi 9 novembre, toute la communauté de nos collègues est rassemblée à l'école-chapelle de Martigny. Installations parfaites, dignes du plus beau collège municipal. Depuis la veille, je suis l'hôte du président du groupe, Monsieur Parel, instituteur à Saxon. En compagnie de ce charmant collègue, établi depuis une trentaine d'années en Valais après avoir enseigné à l'école de navigation d'Ithaque, de son érudite épouse et de leurs garçonnets, j'ai pris l'air du lieu. Je me sens tout de suite en famille parmi la bonne douzaine de collègues réunis autour d'une tasse de thé et d'un plat de gâteaux dans une salle claire, bien tempérée.

Le corps enseignant protestant du Valais travaille dans des conditions particulières. La plupart sont dans des classes françaises ; quelques-uns, dans le Haut-Valais, enseignent en allemand. Plusieurs sont restés attachés soit à nos sections romandes, soit à la section bernoise, toute proche.

Les conditions matérielles sont très variables d'une école à l'autre. A côté des installations modèles de Martigny, il y a des classes bien rudimentaires, des logements bien modestes. Mais partout l'esprit est bon, l'enthousiasme éclate dans les regards, dans les propos. L'instituteur protestant du Valais est étroitement mêlé à la communauté, il partage l'existence des familles, il accomplit une sorte de ministère. Plusieurs sont installés à leur poste depuis longtemps, d'autres, la plupart, y sont seulement de passage, car les conditions ne sont pas très engageantes : traitements modestes, pas de caisse de retraite, sauf pour les instituteurs vaudois, qui sont autorisés à demeurer membres de leur

caisse cantonale — solution qui devrait pouvoir être réalisée pour tous nos collègues placés dans de telles conditions, en Suisse ou à l'étranger.

L'Union des instituteurs protestants du Valais célèbre justement, le 9 novembre, le 33^{me} anniversaire de sa fondation. Sur la proposition d'un membre de la S. P. V., Regamey, elle a demandé son affiliation à la S. P. R. Ses raisons ? Elargir ses horizons, prendre contact avec les collègues d'ailleurs, prendre part au mouvement général des idées pédagogiques et sociales. Qui ne pourrait comprendre et approuver pareil effort ?

L'exposé du président central de la S. P. R., sur nos buts, nos moyens, nos difficultés, nos espoirs, intéresse vivement l'auditoire. A l'unanimité — toute décision semble se prendre à l'unanimité chez nos collègues du Valais, exactement comme à nos assemblées de délégués — il est décidé que tous les membres de l'Union seront collectivement membres de la S. P. R., recevront l'*Educateur* et paieront la cotisation réglementaire. Pour les membres qui sont rattachés à la S. I. B. et qui de ce fait paient une cotisation considérable, la cotisation à la S. P. R. sera versée par la caisse de l'Union. Tout simplement. Ajoutons que les statuts, datant de 1901, ont été mis quelque peu en accord avec les exigences actuelles. La question qui avait été débattue à Neuveville de savoir si l'Union des instituteurs protestants du Valais a ou non un caractère confessionnel ne saurait plus se poser, nos collègues ayant stipulé formellement « que toute politique militante et toute propagande confessionnelle leur sont formellement interdites ». Aucun de nos statuts cantonaux ne contient pareille disposition.

Un nouveau groupe de collègues prendra place dans la grande famille des instituteurs romands et apportera sa collaboration — sans prétendre constituer pour autant une société cantonale proprement dite. La S. P. R. a lieu d'être satisfaite des solutions intervenues et nos collègues seront accueillis chaleureusement à toutes nos manifestations. Dès maintenant, les sections de la S. P. R. adressent leurs vœux de bienvenue à leur petite sœur des communautés protestantes valaisannes.

Ch. Junod.

VAUD

AU SUJET DE LA COTISATION EXTRAORDINAIRE DE LA S. P. R.

L'appel adressé aux membres de la S. P. V. concernant cette collecte a pu laisser supposer qu'elle était destinée à l'organisation des semaines pédagogiques de Fribourg ! Il n'en est rien : ces journées d'information coûtent fort peu de chose, et les instituteurs internés chez nous n'ont besoin d'aucune aide matérielle.

Par contre le comité de la Romande se préoccupe de la situation désastreuse de nos collègues à l'étranger — en France, présentement — en Pologne, en Grèce et ailleurs, et c'est pour leur venir en aide que la création d'un « Fonds de secours » suffisant lui est nécessaire.

Renouer nos relations, tendre une main secourable aux instituteurs

étrangers, les soulager dans leur détresse, est une action qui ne peut susciter que notre enthousiasme, et la Romande mérite notre appui dans son effort de reconstruction.

Nous ne saurions nous dérober.

E. V.

A NOS COLLÈGUES MALADES A L'HOPITAL CANTONAL DE LAUSANNE

Le comité S.P.V. rappelle à nos membres le contrat de faveur passé avec la Direction de cet établissement : sur présentation de *votre carte de membre de la Société pédagogique vaudoise*, vous obtiendrez des réductions appréciables.

Le comité.

PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES

Chacun connaît le souci que représente cette question. De nouveaux projets sont en cours et l'on commence à savoir vers quoi l'on s'achemine. En effet, une commission cantonale ad hoc de trois membres vient de remettre son rapport au Conseil d'Etat, lequel a consenti à en faire tenir un exemplaire à chaque société rattachée à la Fédération.

La S.P.V. a constitué une commission formée de Mlle Bally et de W. Zimmermann, tous deux délégués à la Commission consultative des Retraites, de MM. F. Petit, R. Guichard et du soussigné, plus — afin que la plus grosse et plus aimable « moitié » de notre association soit bien défendue ! — une demoiselle encore à désigner. Plus tard, peut-être au début de 45, une grande commission extra parlementaire sera mise sur pied afin d'établir le projet définitif. La Fédération y aura ses délégués.

Mais afin de permettre à chacun d'être renseigné et de faire connaître au soussigné ses idées pour ou contre tel point particulier, voici l'essentiel du projet :

Une seule Caisse dite de l'Administration cantonale sera créée dans laquelle entreront tous les membres du corps enseignant âgés de moins de 36 ans lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Les autres — environ le 50 % —, continueront à recevoir des pensions servies par l'Etat comme actuellement, jusqu'à extinction des derniers. Mais pratiquement, le statut sera le même pour tous.

Le projet envisage la mise à la retraite à 55 ans pour les dames et à 60 ans pour les messieurs. C'est là un point qui retiendra l'attention.

La contribution reste fixée à 7 % pour les instituteurs, mais descend à 6 1/2 pour les institutrices. Par contre, celles-ci abandonneront à la caisse chaque nouvelle augmentation durant une année, tandis que ce ne sera le cas pour les messieurs qu'au moment où leur âge et le nombre de leurs années de service additionnés donneront le total de 50, c'est-à-dire en général pour les deux dernières augmentations. Là encore, nous attendons d'obtenir des renseignements d'ordre mathématique pour nous prononcer.

Il y a encore la nouvelle échelle d'invalidité qui, meilleure socialement à son début (parce qu'elle commence après 5 années de service au lieu de 10), diminue fortement les prestations par la suite.

On le voit, le comité de la S. P. V. et celui de la Fédération des traitements fixes ont du pain, peut-être noir parfois, sur la planche. Nous ne voulons pas terminer ce très long commentaire sans rendre publiquement hommage à l'activité de Me A. Margot, secrétaire permanent de la Fédération, qui, à plusieurs reprises, vient de témoigner au corps enseignant beaucoup de bienveillance. A. Chevalley.

AUX INSTITUTRICES

Voici bientôt une année que Mlle Landry nous représente au Comité S. P. V. ; combien d'entre nous sont allées, en son samedi de « garde », à Mauborget, lui tenir un moment compagnie et s'intéresser à son obscur travail d'archiviste ?...

Le moyen de compenser cette négligence collective, c'est de venir nombreuses à notre réunion d'automne, qui aura lieu le 2 décembre, dès 15 h. 30, à la *Crèmerie Grezet* (anc. *Muller-Blanc*) à la *Razûde*.

Une heure d'amitié, de reconnaissance autour de Mlle Landry ; un samedi après-midi à Lausanne avec elle pour la remercier d'y venir si souvent au service des collègues... Un devoir qui est tout plaisir. N'oubliez pas cette date et parlez-en autour de vous. R. N.

CONCERT IN MEMORIAM A L'ÉCOLE NORMALE

En souvenir de notre professeur de violon, M. Gerber, un groupe de musiciens, nos collègues, se prépare à donner un concert de belle tenue, le samedi 27 janvier 1945, au profit du « *Fonds du Centenaire* » de l'Ecole normale.

Le lendemain, à Montbenon, nous aurons l'honneur de les entendre, à l'ouverture de l'Assemblée générale de notre association.

Le comité S. P. V. a assisté à la deuxième répétition. Quel réconfort de passer quelques instants parmi nos artistes : le culte du beau donne à nos collègues ces sentiments élevés si utiles à notre perfection. Ils étaient là une vingtaine, de tout âge, tous fervents du même idéal.

Nous invitons nos bons violonistes à se joindre encore à cette phalange conduite par M. Agiez, instituteur à Bavois. Venez-y nombreux bénéficier de cette atmosphère bienfaisante qui soutiendra votre élan.

La prochaine répétition aura lieu à l'Ecole normale, le samedi 18 novembre à 15 heures. E. V.

GENÈVE

RESPONSABILITÉS. I.

Il fallut 5 mois pour que le Grand Conseil de Genève se décidât à adopter le projet de loi allouant des allocations extraordinaires d'automne au personnel cantonal genevois.

Ces attermoiements se comprennent dans une certaine mesure puisque le projet était accompagné de sa couverture financière sous la forme de centimes additionnels : 4 au début pour arriver à 2 1/2 afin de prévenir toute menace de référendum. Cependant, ce dernier vient d'être lancé, sans doute par un homme de paille de M. F. Gros, de la Ligue des Contribuables.

Nous risquons donc d'aller au-devant d'une rude bataille dont il convenait de définir les causes et connaître leurs agents.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat, depuis plusieurs années, se retranchait derrière les difficultés financières imposées à l'Etat pour refuser la majeure partie de nos trop modestes revendications. Nous avons désiré savoir jusqu'où allait l'emprise des banques dans ce domaine, surtout lorsque le sort du personnel était en cause. Nous nous sommes adressés au Cartel des Banques suisses ; voici son point de vue :

Banque Cantonale de Berne
Direction centrale

Berne, le 27 octobre 1944.

Fédération Genevoise des Associations de Fonctionnaires et
Employés de l'Etat. GENEVE.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 16 courant, nous vous exposons les considérations suivantes :

Il est de fait que nous ayons constamment cru devoir conseiller aux représentants du Canton de Genève, lors de tractations de nature financière, de tendre autant que possible à l'équilibre budgétaire. Cette recommandation nous a paru d'autant plus indiquée que les cours en bourse des emprunts du Canton de Genève sont assez sensiblement en dessous de ceux des autres cantons. Il faut en rechercher les causes dans l'endettement considérable de l'Etat et l'impossibilité, actuellement, d'assurer l'amortissement contractuel des emprunts existants, sans contracter de nouvelles dettes. Ces faits constituent un handicap évident pour l'émission d'emprunts futurs et pèsent tout naturellement sur les conditions. C'est pourquoi il nous a toujours semblé qu'à ces aspects négatifs, qui ne manquent pas d'imposer une certaine réserve aux souscripteurs, le facteur positif représenté par l'équilibre du budget devrait pour le moins faire contrepoids, jusqu'à un certain degré, et peut-être permettre au Canton de Genève de pouvoir envisager, à l'avenir aussi, l'émission d'emprunts publics à durée normale. Malheureusement les faits ont démontré, au cours de ces dernières années, que même les efforts faits dans ce sens n'ont pas permis, en raison des cours en bourse qui, reconnaissons-le, font néanmoins preuve d'une stabilité relative maintenant, de songer à placer un emprunt à long terme ; en effet, il a fallu recourir à des émissions de bons de caisse à moyen terme.

Etant donné ce développement, nous ne saurions assez recommander au Canton de Genève, dans l'intérêt de son crédit, de s'astreindre à diminuer sa dette par les amortissements prévus.

Les idées que nous nous sommes permis d'exprimer quant à l'importance de l'équilibre budgétaire, ne l'étaient donc qu'en simple liaison avec les questions d'emprunt intéressant le Canton de Genève.

Veuillez agréer,...

Cartel de Banques suisses,

La Présidence : Banque Cantonale de Berne,
suivent les signatures de deux directeurs.

Dans ce document de haute importance, se trouve résumé un tiers de siècle d'erreurs financières commises par les régimes politiques genevois que l'on connaît. L'on n'ignore pas non plus quels sont les milieux qui s'opposèrent toujours habilement à l'institution d'une banque cantonale genevoise. Nos Confédérés qui en sont dotés ne se trouvent pas dans une situation aussi précaire que la nôtre devant les prétentions de la haute finance suisse. Enfin, si celle-ci serre de si près la pauvre souveraineté de la République et Canton de Genève, elle se garde bien d'écrire qu'il incombe aux fonctionnaires, et à eux seuls, de faire les frais de cette mésaventure. Jusqu'à quand et jusqu'à quelle extrémité accepterons-nous d'être les uniques victimes expiatoires ? G. B.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

Après « la séance de Noël », nous tenons à exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont apporté leur collaboration. Nous remercions particulièrement les trois chanteuses, la récitante qui a su si bien mettre en valeur poèmes et dialogues, les personnes qui ont préparé les dessins, ainsi que toutes celles qui ont présenté quelques petits travaux.

Le comité.

NEUCHÂTEL**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE TRAVAIL MANUEL
ET DE RÉFORME SCOLAIRE****Assemblée générale du 21 octobre 1944**

Notre assemblée générale, présidée par M. Paul Perrelet, président, fait suite à l'assemblée générale de la S. P. N.

Le procès-verbal du 25 septembre 1943, le rapport de gestion et le rapport de caisse sont lus et adoptés. Le Comité et les vérificateurs de comptes sont réélus à l'unanimité. Au cours de l'année : deux démissions pour raison de mariage, un décès et 30 demandes d'admission. La société compte actuellement 220 membres. La cotisation annuelle reste fixée à 2 francs pour les membres actifs et à 4 francs pour les membres adhérents.

Activité de la Société pour l'exercice 1943-1944

1. **Cours de papiers peints.** Organisé par la Société sans la collaboration du Département de l'Instruction publique, ce cours réunit 60 participants et fut donné à Neuchâtel par M. Willy Galland ; à Couvet, par M. Charles Zwahlen et au Locle par M. Willy Jeanneret.

2. **Cours de cartonnage.** Organisé par la Société avec la collaboration et la participation financière de l'Etat, ce cours fut dirigé à Neuchâtel, par M. Willy Galland ; à Couvet, par M. Charles Zwahlen et à La Chaux-de-Fonds, par M. Willy Jeanneret.

3. **Cours de travaux manuels pour école infantine et degré inférieur de l'école primaire.** Cours facultatif organisé avec la collaboration et la participation financière du Département de l'Instruction publique, qui aura lieu les 25 novembre et 9 décembre 1944.

Programme d'activité pour 1944-1945

Le Comité a examiné la question et fait les propositions suivantes :

Cours A. Cours de menuiserie, organisé par la société avec la collaboration du Département de l'Instruction publique.

Cours A ou B pour le degré inférieur et le degré moyen : centre d'intérêt se rapportant à l'enseignement de la langue française.

Cours B : construction d'appareils pour l'enseignement des sciences.

Cours C, absolument facultatif : éléments de reliure :

- a) confection de carnets et de cahiers ;
- b) cartonnage d'albums de musique ;
- c) réparation de volumes détériorés.

Ce cours repris régulièrement ne serait complet qu'au bout de plusieurs années.

Ce programme d'activité est accepté par l'assemblée.

Proposition individuelle : Cours de gravure sur linoléum ; cette proposition sera étudiée.

JURA**UNE CIRCULAIRE ATTENDUE**

« La malice des temps » modernes a pour conséquence — une entre dix mille, hélas — d'imposer aux autorités scolaires et au corps enseignant, en particulier, le souci et le soin de défendre, autrement qu'en

paroles, le droit des enfants à l'enseignement. A la considérer en même temps que toutes les autres on se rend exactement compte de son importance relative et proportionnelle et il ne s'agit nullement ici de la surestimer. Pourtant, il n'est pas toujours aisé de faire face aux impérieuses exigences militaires, pour ne citer que les plus évidentes, tout en assurant à ses élèves un minimum vital de semaines et d'heures de classe. Et les plus déshérités du lot, l'histoire étant un perpétuel recommencement, sont encore une fois ces pauvres bougres de gosses de villages compris dans les régions en bordure du pays. Dans ces petites agglomérations rurales, pas de salle de spectacle, pas de salle de paroisse, pas de halle de gymnastique, de maison des œuvres, de foyer ou de cinéma, souvent même, pas de place à réquisitionner au restaurant. Une possibilité unique : l'école. Alors, aux restrictions de tous genres : bois, électricité ; aux mobilisations totales, partielles et aux relèves de l'instituteur, en élite et en couverture ; aux prolongations des vacances nécessitées par les plans d'extension des cultures — le premier besoin du peuple étant et restant le pain quotidien ; à la collaboration active et nécessaire des enfants au travail du fermier même par période de classe ; aux remplacements aussi peu profitables qu'ils sont eux-mêmes hachés, trop courts, et, par la force des choses insuffisamment préparés, s'ajoute l'occupation inégalement répartie des locaux par la troupe. Il n'est pas, bien entendu, question de mettre les soldats continuellement sous la tente comme il ne doit pas s'agir de voir les enfants sans cesse battant les taillis ou rôdant la grand'route. A trop penser aux uns, on oublie ce que proclame, en première page, le projet anglais de reconstruction éducative, un peuple qui pourtant est aussi éprouvé que le nôtre (!) par la catastrophe, à savoir que « la jeunesse constitue le meilleur de son capital national ». Aussi attendait-on, en maints endroits, où, par surcroît, conseil communal et commission d'école sont plus enclins à considérer les travaux des champs que ceux du collège parce que l'importance et la nécessité des uns leur est plus apparente que celle des autres, un texte émanant des cercles directeurs et responsables de l'instruction publique. Celui-ci vient de paraître. Tout en félicitant la Direction de l'avoir inséré dans la *Feuille officielle* et de l'avoir envoyé aux intéressés, on regrette qu'il ne soit pas venu plus tôt. Tel qu'il est et tel qu'on le trouvera intégralement reproduit plus loin, il a déjà rendu d'excellents services. Il continuera de le faire à la grande satisfaction des maîtres qui sont quelquefois trop seuls pour soutenir que « l'ignorance est un des deux obstacles qui entravent la marche de la civilisation et le développement normal des idées nouvelles qui sont à la base du progrès », du vrai.

Circulaire du Directeur de l'instruction publique aux Conseils municipaux et aux Commissions d'écoles.

Dans certaines régions du pays, où la troupe est particulièrement nombreuse, les maisons d'école, en maints endroits, ont été réquisitionnées comme cantonnements militaires. Il est de ce fait souvent difficile, voire impossible, de reprendre l'enseignement. Une interruption prolongée de l'activité scolaire étant, pour plusieurs raisons, le moins tolérable en hiver précisément, nous sommes intervenus personnellement auprès de l'Adjudant général de l'Armée en vue d'obtenir que les maisons d'écoles soient, si possible, rendues au moins partiellement à leur destination.

Fort de cet entretien et d'accord avec l'Adjudant général, nous communiquons aux autorités communales et scolaires ce qui suit :

1. Les maisons d'écoles ne peuvent être occupées comme cantonnements militaires que si les locaux scolaires ont été mis à la disposition de la troupe, par les autorités communales. Nous prions instamment les Conseils municipaux et les Commissions d'école de ne donner des ordres à cet égard que dans les cas où il n'y a vraiment plus d'autres possibilités de loger la troupe. Mais alors même, il y a lieu de réserver pour les besoins de l'école autant de salles qu'il est nécessaire pour que l'enseignement puisse au moins se donner par sections de classe. Nous n'avons d'ailleurs pas manqué de rendre les organes militaires attentifs à la nécessité d'installer des baraques en plus grand nombre.

2. S'il devait arriver que des maisons d'école fussent réquisitionnées par la troupe contre le gré des autorités communales, celles-ci en informeraient sans délai la Direction soussignée. Nous ferons alors en lieu compétent des démarches pour obtenir qu'il soit immédiatement remédié à la situation.

Nous demandons instamment aux autorités communales et scolaires, en pourparlers avec la troupe, de défendre énergiquement les très légitimes intérêts de l'école. Dans la plupart des cas, il sera possible de trouver une solution à la fois acceptable pour la troupe et pour l'école. (Berne, le 27 octobre 1944.) A. P.

INFORMATION COURS DE SPORTS D'HIVER

La S.S.M.G. organise du 26 au 31 décembre 1944, pour le corps enseignant de la Suisse romande, les cours suivants :

Cours de patinage :

A Lausanne, pour institutrices et instituteurs.

Cours de ski :

1. A Mont-Soleil, pour institutrices et instituteurs peu avancés dans la pratique du ski.
2. A Villars, pour institutrices.
3. A Bretaye, pour instituteurs.
4. A Flumserberg, pour institutrices et instituteurs. Ce cours est spécialement destiné aux très bons skieurs qui désirent se préparer aux examens pour l'obtention du brevet d'instructeur. Les examens auront lieu les 1er et 2 janvier 1945.

Indemnités : 6 indemnités journalières de fr. 5.—, et 5 indemnités de nuit de fr. 3.—, et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct.

On acceptera premièrement les inscriptions des membres du corps enseignant ayant suivi un cours d'été et qui ont l'occasion d'enseigner le patin ou le ski à leurs élèves. Il faut joindre à la demande, une attestation des autorités scolaires certifiant que le patin ou le ski peuvent être enseignés dans notre localité. Dans des cas spéciaux, on pourra admettre des débutants, une annotation doit être faite dans la demande.

Cours sans subvention.

Il sera organisé un cours à Adelboden, destiné aux membres du corps enseignant qui n'enseignent pas le ski à leurs élèves.

Les membres de la S.S.M.G. paieront fr. 13.— pour participer au cours et ceux qui ne le sont pas paieront fr. 18.—.

Les inscriptions pour tous ces cours doivent être envoyées jusqu'au 25 novembre au plus tard à M. F. Müllener, inspecteur de gymnastique, Zollikofen.

La surabondance des matières nous oblige à renvoyer la publication de plusieurs communications, en particulier des correspondances vaudoises et genevoises et une adresse des instituteurs de l'Ain à leurs collègues suisses. Réd.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TRAVAIL EN ÉQUIPES

(Chefs, applications)

Si le travail en équipes plaît aux enfants, c'est qu'il est plus près de la vie que celui d'une classe à effectif invariable et à direction unique et immuable. Il n'est pas école d'anarchie, tout au contraire, les élèves y découvrent d'eux-mêmes la nécessité d'un *ordre* et d'un *chef*. Voilà le mot lâché : il faut presque toujours un chef, mais pas un chef arbitrairement imposé du dehors, ce sera le plus capable ou dans les plus capables de l'équipe, et, dans nombre de cas, il sera désigné par elle, à moins que — comme nous le verrons plus loin — ce ne soit le chef qui choisisse ses coéquipiers. Dans l'un et l'autre cas il y a choix, il y a libre adhésion, obéissance consentie d'une part, et responsabilité non moins consentie de l'autre, dans un esprit de service. L'âge qui convient le mieux pour le travail en équipes paraît être à partir de onze à douze ans, le groupe peut avoir des éléments plus jeunes, particulièrement dans les classes à plusieurs degrés (nous avons même vu un bonhomme de sept ans, dans une classe semi-enfantine, qui, tout naturellement, agissait en chef indiscuté au milieu de ses camarades, dont quelques-uns plus âgés). Mais c'est au moment où la personnalité commence à s'affirmer, au moment où, même chez les élèves les mieux intentionnés, se dessine une saine réaction contre toute autorité arbitrairement imposée, c'est alors que le travail en équipes sert heureusement de soupape de sûreté.

Dans l'équipe, l'adolescent peut s'exercer lui-même à l'autorité, surtout, il peut se rendre compte des difficultés auxquelles se heurtent ceux qui veulent commander et, du coup, il devient plus respectueux à l'égard du maître et plus docile, dans le sens positif du terme.

Comment détecter d'abord les chefs, les désigner ensuite à leurs camarades ? Dans bien des cas, pas n'est besoin de désigner un chef : comme dans la vie, disions-nous plus haut, les chefs s'imposent d'eux-mêmes. Quelquefois, quand le groupe devait être formé d'élèves d'âges différents, avons-nous désigné le chef parmi les aînés ; s'il se trouvait dans le groupe un chef de tempérament, l'aîné pouvait garder le titre, mais c'est le cadet qui de fait prenait la direction du travail sans que personne n'y trouvât à redire.

La fonction de détente, de libération, du travail en équipes peut être compromise si, les membres de l'équipe étant désignés, le maître impose un chef. Dans quelques cas (groupes de chant, de dessin) où le maître est vraiment le mieux à même de se rendre compte des compétences, il vaut mieux désigner les chefs qui choisissent ensuite leurs coéquipiers.

— Certains chefs ne risquent-ils pas de cultiver, à la tête de leur équipe, leur tendance au despotisme ?

— Dans la pratique, ou bien le chef sait se faire aimer et comprendre, ou bien l'activité de son équipe devient irrégulière, nerveuse, puis se ralentit... c'est naturel. Tout naturel et sans danger : le maître veille simplement à ce que l'expérience ne se prolonge pas, il reprend momen-

tanément la direction de la barque, et veille à ce que l'équipe soit remaniée : bien rares doivent être les petits despotes qui n'en tireraient pas d'eux-mêmes les conclusions : nous n'en avons pas encore rencontré. Ne vaut-il pas mieux qu'ils fassent cette expérience-vaccination à la tête d'une petite équipe scolaire — éphémère s'il le faut — plutôt que quinze ou vingt ans plus tard dans une municipalité ou le comité d'une société locale ?

* * *

Normalement, c'est pendant des mois que certaines équipes peuvent exercer leur activité dans une branche donnée : géographie, histoire, sciences, chant, dessin, etc. Au début de l'année scolaire, le maître demande qui s'intéresse à ces branches ; s'il a constaté des prédispositions, il peut inviter tel élève trop timide à se joindre à l'un ou l'autre groupe. En général, on conseille aux nouveaux élèves, non habitués à ce genre de travail, de ne pas s'inscrire à plus d'une ou exceptionnellement deux équipes. Les groupes sont ensuite mis au courant du programme, puis ils font eux-mêmes leurs propositions.

Si un objet hors programme intéresse une équipe, pas de raison de l'en détourner, la condition étant bien posée qu'en aucun cas le travail de l'équipe ne distraira les élèves du travail de la classe. Si tout ou partie du programme choisi par l'équipe correspond au programme officiel, on voit d'ici tout le parti que la classe peut en tirer : l'équipe recueillera des documents, montera des expériences, fera des dessins, des croquis au tableau noir, parfois fera même presque tout le travail de démonstration et d'information. Le maître n'aura qu'à combler les lacunes, guider dans le choix des procédés.

Un exemple : l'équipe de *géographie* prépare l'étude du canton de Neuchâtel. Les élèves, volontairement, restent après l'école pour faire en grand sur le tableau noir le croquis du canton, avec armoiries, titre calligraphiés, etc. Joli travail, mais le maître suggère, pour la présentation d'un nouveau canton, de s'exercer à monter le croquis de mémoire devant la classe : un membre de l'équipe dessine, reconstituant le pays, tandis qu'un autre commente et qu'un troisième montre documents, vues, objets fabriqués, au fur et à mesure de cette reconstitution.

Pour le *chant*, l'équipe peut préparer, en quatuor ou double quatuor, des chœurs nouveaux qui pourront être rapidement appris ensuite par la classe entière. Le maître veille à ce que l'équipe choisisse des œuvres à sa portée ; il donne souvent au chef du groupe de chant l'occasion de diriger la classe au début de la journée.

A la leçon de *dessin*, quel maître n'a pas souffert de voir agonir des fleurs penchant leur tête endormie et laissant pendre leurs feuilles flasques devant des élèves découragés de ne pouvoir faire revivre cette nature mourante ? Voilà l'occasion de mettre l'équipe de dessin au service de la classe : les meilleurs dessinateurs choisissent leurs coéquipiers. Quelques mots d'explication générale, puis les groupes sont lâchés dans la pleine nature : les chefs ont été invités à choisir leurs sujets dans un certain rayon et c'est *sur place* que, rivalisant d'imagina-

tion dans le choix des techniques, les groupes dessineront plantes, fleurs, fruits, arbres, paysages même.

Une critique bienveillante, mais serrée, suivra, habituellement sous la direction du maître ; si l'équipe de dessin comporte des éléments suffisamment forts, cette critique pourra lui être confiée.

Cela nous amènerait à parler de la culture du jugement par le travail en équipes, mais cela nous entraînerait trop loin pour aujourd'hui...

A. Card.

Notre collègue a terminé l'exposé de tout l'essentiel de sa longue expérience ; nous espérons qu'il nous donnera bientôt le complément auquel fait allusion la fin de son article. Il y aurait, certes, beaucoup à écrire encore sur le travail par équipes, et d'autres collègues, sans doute, voudront nous dire aussi comment ils le pratiquent.

Signalons à ceux qui aimeraient, dès maintenant, en savoir davantage, l'enquête publiée en 1935 par le Bureau international d'éducation : le Travail par équipes — 226 pages, fr. 4.—, à commander au secrétariat du B. I. E.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Cardinaux de ne pas nous avoir présenté sa méthode de travail comme une panacée éducative ; comme toutes les méthodes, elle ne peut réussir qu'à ceux qui sauront l'adapter à leur personne, à leur tempérament. Par contre, nous nous efforcerons de réaliser dans nos classes cette ambiance de travail dans la confiance, ce sentiment des responsabilités animé par un esprit de saine solidarité. Deux obstacles sérieux s'opposent à cette éducation de la liberté, parce qu'ils créent à l'école une atmosphère pénible : le trop grand nombre d'élèves et la mesure du travail de nos écoliers telle qu'elle nous est imposée ; nous y reviendrons.

D'autres efforts éducatifs se poursuivent hors de l'école, efforts que nous devons connaître pour mieux apprécier l'esprit qui les anime et pour apprendre d'eux des procédés, une technique propre à améliorer notre savoir-faire. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur l'article ci-dessous écrit par un de nos collègues, chef éclaireur genevois, qui aborde aujourd'hui un sujet important.

A. Ch.

SCOUTISME ET ÉCOLE

Je relisais l'autre jour dans *La Mission de l'Ecole* d'Albert Atzenwyl ce passage qui m'a donné à réfléchir et qui me donne l'occasion de livrer à mes collègues les quelques réflexions qui vont suivre.

« L'école ignore presque le mouvement éclaireur. Rares sont les jeunes maîtres qui sont ou qui ont été éclaireurs ou chefs...

...le scoutisme, lorsqu'il est compris et appliqué dans son esprit, répond aux besoins profonds d'une éducation normale des instincts...

...Le mouvement éclaireur peut offrir son idéal, ses principes pédagogiques, ses cadres et ses expériences. »

* * *

Rapprocher scoutisme et école, c'est premièrement admettre que les éclaireurs forment une partie du monde des écoliers. Si dans la plupart

des classes ils sont en minorité (surtout à l'école primaire), il n'est plus rare de les trouver en majorité (au collège secondaire, par exemple).

Un instituteur (et même un professeur) ne peut plus se désintéresser du scoutisme. Et vice versa un chef éclaireur ne doit pas ignorer l'école. Voilà qui est une première raison de collaborer.

Que le scoutisme soit un complément de l'école, cela devient indiscutable. Et que tous deux occupent une place importante dans la vie du garçon, cela nous donne la seconde raison que ces deux institutions ont de collaborer... c'est même un devoir.

Et enfin la troisième raison : ces deux institutions veulent tendre à un même but, soit :

But du scoutisme :

Former des hommes de devoir :
bons chrétiens et bons citoyens.

But de l'école :

Préparer l'enfant à la vie d'adulte,
membre d'une société immense.

Cependant force est de constater qu'il n'existe pas ou peu de collaboration. Pourquoi ? A qui la faute ? Elle est des deux côtés.

Trop souvent les chefs éclaireurs exagèrent, fatiguent leurs scouts, méprisent même l'école parce qu'ils la jugent trop morne, trop peu vivante et attrayante. Mais d'autre part, un grand nombre de maîtres ignorent ou dédaignent le scoutisme ; le corps enseignant considère trop souvent les éclaireurs et le scoutisme comme une utile occupation des loisirs de l'enfant. Non, c'est plus qu'une garderie d'enfants où l'on se charge de surveiller leurs jeux. Le scoutisme veut beaucoup plus : il apporte au garçon ce que ni la famille (du moins rarement), ni l'école ne lui procurent.

La méthode scout coopère à l'instruction scolaire du garçon en développant chez lui l'attention, la mémoire, l'esprit d'observation par des jeux et des exercices qui ne demandent aucun effort livresque, mais qui finalement constituent un enrichissement.

Le scoutisme est un complément de l'école, voilà l'élément qui me paraît essentiel. Baden-Powell le précise dans son *Scouting for Boys* : « Il s'agit de prendre en mains nos garçons et de compléter en dehors de l'école qui leur donne leur instruction par les livres, l'éducation de leur caractère, de faire d'eux des hommes prêts à servir autrui. »

De tout ceci ressort l'évidente nécessité d'une collaboration. Je la souhaite beaucoup plus efficace entre les pédagogues et les chefs éclaireurs. Le maître, à l'école, voit ses garçons au travail. Le chef scout, dans la nature (essentiellement !) voit ces mêmes garçons dans leur temps libre. L'un et l'autre travaillent dans un cadre différent et peuvent donc se communiquer leurs expériences, et collaborer dans le désir commun de développer notre jeunesse, pour le plus grand bien de tous.

J.-J. Dessoulavy.

LE CŒUR ET LA CIRCULATION DU SANG

Au moment où l'enfant prend plus nettement conscience du monde qui l'entoure — c'est-à-dire à l'âge scolaire — le mystère de son être personnel ne cesse pas pour autant de le préoccuper. En réalité, il n'a

bien souvent de lui-même, de son corps, qu'une notion vague, entachée de vagues soupçons et de préjugés.

Nos programmes peuvent utilement alors, semble-t-il, faire une place à la connaissance élémentaire du *moi physique*, qui intéresse vivement les écoliers. Qu'on ne se méprenne pas : il ne s'agit — aux degrés inférieur et moyen surtout — ni d'anatomie, ni de physiologie, pas même sous la forme vulgarisée et abstraite que l'école envisage généralement dans les leçons de « sciences naturelles », mais, pour chacun des élèves individuellement, d'une « prise de conscience » de son cœur, de ses poumons, de son estomac, par exemple, telle qu'elle peut être intuitivement envisagée dans les petites classes de l'école primaire déjà.

Les notes ci-dessous n'ont d'autre but que de suggérer aux maîtres quelques procédés pratiques basés sur une documentation scientifique exacte¹, susceptibles de permettre l'élaboration de leçons vivantes, qu'ils articuleront et développeront selon l'âge et la maturité de leurs élèves, l'intérêt qu'ils leur verront prendre à cet enseignement, selon leur tact et leur sens de la mesure applicable aussi !

1. *Le cœur physique.* — Chaque élève mettant la main sur sa poitrine s'efforce de sentir battre son propre cœur.
2. *Compter les battements.* — A un signal donné par le maître, les élèves comptent à voix basse les battements. Après 30 secondes, nouveau signal. Chacun note alors le chiffre obtenu et le double. Comparaison des résultats.

(Le cœur humain qui bat 120 fois par minute à la naissance, stabilise son régime, dans l'âge moyen vers 60 à 70 (comme le porc !) mais avec de grandes différences : le cœur de Napoléon battait à 40 seulement et il n'y a exagération véritable (« tachycardie ») que vers 200 à 250.)

3. *Comparaison avec le nombre de battements observé chez les animaux domestiques.* — (Cheval, 40 ; bœuf, 35 ; porc, 70 ; chien, 100-120 ; souris, 120 ; canari, 900.)
4. *Accélération après un exercice violent.* — Observer le fait à la gymnastique. Observer également le rétablissement rapide du régime normal à la suite d'exercices modérateurs appropriés.
5. *Comment est le cœur ?* — Le cœur humain pèse environ 5 gr. par kg. du corps : calculer chacun pour soi. Son volume est approximativement identique à celui du poing fermé. (Le cœur de l'éléphant pèse 11 à 16 kg., celui de la baleine, plus de 600 kg. !)
6. *Rôle du cœur.* — Démonstration comparative avec une poire en caoutchouc remplie d'eau.
7. *Le sang, fluide de vie.* — Quantité = 7 % environ du poids du corps. Calculer et verser dans un récipient approprié le même volume d'eau colorée. Quelques notions sur les hémorragies qui impressionnent toujours vivement les élèves (et les parents !) : on peut perdre jusqu'à 1 litre de sang sans ressentir de troubles graves (reconstitution immédiate par aspiration du liquide des tissus) ; des troubles sérieux

¹ D'après les Prof. Popoff, Fleisch et Vannotti de l'Université de Lausanne.

interviennent dès la perte de la moitié du volume total ; aux 2/3, c'est la mort (le cœur bat « à vide »). Nécessité de pratiquer parfois des saignées ; sangsues ; rôle utile des saignements de nez.

8. *Circulation du sang.* — Le volume total du sang passe normalement dans le cœur en 1 minute environ ; il peut y passer entièrement en 10 à 12 secondes dans certains cas d'excitation (efforts violents).
9. *Arrêt possible du cœur.* — Pas au delà de 10 secondes sans danger de mort. Le cœur est un moteur admirable et d'une souplesse sans égale. Calculer le nombre de battements effectué par le cœur d'un enfant depuis sa naissance ; par celui d'un adulte, d'un vieillard, et la quantité de sang véhiculée pendant le même temps. M. S.

DOCUMENTATION POUR LEÇONS DE FRANÇAIS (suite)

A. Vocabulaire : 2e série : la rue

Indications : Ici ne seront données que les listes de mots. Les exercices sont laissés au choix du maître.

Liste 1. — La route : la chaussée, l'allée, le sentier, le chemin, la sente, la piste, la trace, l'avenue, le chemin de dévestiture, le chemin vicinal ;

la bifurcation, la croisée, le carrefour ;

la rigole, le fossé, l'aqueduc, la haie, le talus, le remblai, le précipice, la falaise, l'ornière ;

le lacet, à flanc de coteau, en corniche, en surplomb ;

carrossable, pavée, asphaltée, goudronnée, macadamisée.

Liste 2. — La rue : la ruelle, le boulevard, le square, l'esplanade, le rond-point, la place, l'impasse, le trottoir, le passage clouté.

Liste 3. — Bouche d'égout, conduite souterraine, un hydrant, pilier d'affichage, cabine téléphonique, poids public, reverbère, lampadaire, bâtisses, maisons locatives, magasins, vitrines, éventaires, bazars, etc., enseignes, écriteaux, signaux.

Liste 4. — Autobus, trolleybus, tramways, attelages, automobiles, camions, etc. ;

piétons, flâneurs, badauds, touristes, cyclistes, camelots, marchand forain, balayeurs, ouvrier de la voirie - un attroupement - la cohue - faire la queue.

Quelques expressions à connaître : courir les rues, être bon à jeter dans la rue, les rues sont pavées de bonnes intentions, avoir pignon sur rue.

B. Composition

a) Utilisation d'une image.

Cours de langue française ; degré supérieur, page 236.

L'ancienne porte d'Auvernier.

Entretien. Partie délicate d'une leçon - Ça traîne, rien ne monte à la surface - On reste embourbé - Inertie.

Alors : personnifions !

Voyons ces maisons : ont-elles le souci de s'aligner ? de se ressembler ? de faire « comme tout le monde » ? Que non pas !

On « prend des poses » - L'une paraît en goguette, elle paraît tout de travers ; une autre penche - En voici une qui s'appuie sur une voisine plus forte.

Celle-ci abaisse sa visière sur les yeux ; celle-là prend un air renfrogné, et celle-ci s'affuble d'un casque à pointe, tandis que celle-là a mis son chapeau de guingois.

Et celle du fond, cocardée de vert, écarte ses pieds pour faire place à la « bossette » qui paraît dans la lumière.

Et tout cela a un petit air sympathique, pittoresque et vieillot. Il fait beau temps et des petits nuages ronds roulent dans le ciel, etc., etc.

b) *Questionnaire.*

1. Dans quel canton est situé Auvernier, et dans quelle région de ce canton ? - 2. De quoi s'occupe une grande partie de ses habitants ? - 3. De quel côté s'inclinent les vignes de ce canton ?

Observe ton image et dis-moi : 4. A quelle saison la vue a-t-elle été prise ? - 5. Pourquoi peu de monde dans la rue ? - 6. Quel temps fait-il ? 7. D'après ton image, où se trouve le soleil ? (à gauche ? à droite ? en arrière ?).

8. Ces maisons ressemblent-elles à des fermes ? - 9. Indique quelques différences. - 10. Pas de trottoirs, pourquoi ? - 11. Peu de fenêtres au rez-de-chaussée, pourquoi ? - 12. Avant-toit étroit, explique ! - 13. Évalue la largeur de la rue. - 14. Dans la liste de mots qui suit, souligne ceux qui conviennent à la description de cette rue : grandiose - rue - riante - vieillot - intime - ruelle - pittoresque - moderne - maussade - sévère - récente - simple - sympathique.

c) *Sujets de compositions possibles.*

1. Une maison qui me plairait - 2. Si je pouvais bâtir ... - 3. Que faut-il faire pour qu'une maison soit jolie ... - 4. J'habite une vieille maison.

5. Comparer ce quartier d'Auvernier avec l'une des rues dont l'image se trouve à la page 297 - 6. Décris une scène de vendanges dans cette rue d'Auvernier - 7. Montre-nous, toujours dans cette rue :

a) une scène au moyen âge, en hiver, en été, le soir.

b) Il pleut -

c) Un dimanche soir - etc.

8. Être maçon - 9. Conseils d'une maman qui envoie pour la première fois son enfant seul faire une commission.

(Je n'ai indiqué que des sujets s'adressant à l'imagination ou propres à développer la faculté de comparaison.)

C. Dessin

1. Copie cette image ; place des personnages.
2. Id. mais le soleil ayant tourné, fais les changements nécessaires.
3. Id. mais en supprimant l'une des maisons.
4. Id. mais en remplaçant cette maison par une autre de ton cru, etc., etc.

R. Corthésy.

Le prochain numéro sera entièrement consacré à la préparation de Noël.

NOUVEAUTÉS 1944 ET RÉIMPRESSIONS

Romans :

D. Luc — JULIEN ou la Ronde de l'Été	Fr. 4.80
Jean-Bard — LA BOITE A MUSIQUE	Fr. 5.—
F. Field — « LA FOLIE » DES FORTUNES (traduit de l'anglais)	Fr. 8.50
S. Zweig — 24 HEURES DE LA VIE D'UNE FEMME	Fr. 4.50

Pour les enfants :

L. Guenat — COMPÈRE LE COQ (45 illustrations)	Fr. 5.—
---	---------

Aventures et mystères :

C.-R. Cooper — LE FILON (traduit de l'anglais)	Fr. 3.50
W. Chopard — L'ENIGME DU CERCUEIL VERT	Fr. 3.50
A. Haynes — LE MYSTÈRE DU BUNGALOW (traduit de l'anglais)	Fr. 3.50
M. Morell — HOMMES DANS LA NUIT	Fr. 3.50

Histoire

M. Zermatten — SION (illustré)	Fr. 22.50
--------------------------------	-----------

Montagne :

Ch. Gos — L'ÉPOPÉE ALPESTRE	Fr. 4.80
J. Kugy — RÉVÉLATION DE LA MONTAGNE (illustré)	Fr. 7.50
E. Whymper — ESCALADES (Les Alpes, les Andes) (traduit de l'anglais)	Fr. 7.50

Voyages et documents :

R. Bircher — LES HOUNZA (illustré)	Fr. 6.50
J. Gabus — IGLOUS, Vie des Esquimaux-caribou (illustré)	Fr. 6.50
E.-N. Manninen — TOUNDRA (traduit du finlandais), (illustré)	Fr. 6.75

Orient :

D. Mukerji — BRAHMANE ET PARIA	Fr. 6.75
--------------------------------	----------

Philosophie :

R. Montandon — LE MONDE INVISIBLE ET NOUS, I. Message de l'Au-delà (ill.)	Fr. 7.50
---	----------

Divers :

NOUVELLE POMOLOGIE ROMANDE ILLUSTRÉE	Fr. 12.50
P. André — SILENCE OBLIGÉ	Fr. 9.—

Prospectus détaillé chez tous les libraires. — Tous nos volumes peuvent être livrés RELIÉS.

EDITIONS VICTOR ATTINGER . NEUCHÂTEL

PAPETERIE DE ST-LAURENT

Charles Krieg

21 Rue St-Laurent

Tél. 3.71.75

LAUSANNE

164

HENRI DEVAIN

A l'Enseigne de la Rime

PRÉFACE DE CHARLES D'ETERNOD

Henri Devain demeure dans la tradition de la poésie française, c'est un écrivain qui déteste l'obscurité, l'hermétisme. Il apporte une note bien personnelle dans le concert des lettres romandes.

EN VENTE AUX EDITIONS DU CHANDELIER, 33 RUE NEUVE, BIENNE
ET DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

122

INSTITUTEURS! Si les mobilisations fréquentes ne vous permettent pas d'organiser des soirées, ayez recours à mon service de location de **clichés en couleurs, fleurs, paysages, etc.** Nombreuses références.

J.-L. FELBER, CHEMIN DU LEVANT 69, LAUSANNE

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont

Lausanne

85

VOYEZ NOS COLLECTIONS
QUI PASSENT POUR ÊTRE
DES PLUS SÉDUISANTES

LA MAISON DE CONFIANCE

Canton

MAITRE-FOURREUR

LAUSANNE

20, RUE DE BOURG



LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnard et Cie s.a.

nouveautés
Lausanne

26

Albert Pittet s.a.

Horticulteur - Fleuriste - Grainier

Maison fondée en 1847

Membre Fleurop

Lausanne Martigny 40-46 Tél. 2 85 11

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1945-1946

LUNDI 16 AVRIL 1945

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2°;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3°, à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2°). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2°).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}:

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. **Bulletin :** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse: Fr. 9.— ; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE

ANNUAIRE 1944

par L. Jaccard

Un volume in-8^o broché Fr. 5.—

L'édition de 1944 vient de sortir de presse. Comme celles qui l'ont précédée, elle renseigne sur les initiatives et réalisations qui marquent dans la vie intellectuelle et spirituelle de notre pays. Dans les deux premières parties, les études suivantes sont d'un intérêt tout particulier par leur actualité, leur documentation et les données pratiques qu'elles apportent aux éducateurs : *L'éducation morale de la jeunesse*, par M. l'abbé Léon Barbey, de Fribourg ; *Le dessin enfantin et l'art contemporain*, par M. L. Boillat, de Tramelan ; *Les écoliers romands et l'œuvre de secours aux enfants victimes de la guerre*, par Mme Grange, inspectrice scolaire à Genève ; *Dix ans de radiophonie scolaire*, par M. Claude Schubiger, journaliste à Lausanne ; *Le travail manuel dans l'enseignement et dans l'orientation professionnels*, par M. John Chappuis, à Lausanne ; *L'éducation antialcoolique de l'adolescence*, par M. C. Gribling, professeur à Sion ; *L'éducation physique de notre jeunesse scolaire et post scolaire*, par M. R. Tharin, inspecteur à Lausanne ; *L'œuvre suisse des lectures pour la jeunesse*, par M. J. Pochon, inspecteur scolaire à Lausanne. L'ouvrage contient en outre un compte-rendu de la Conférence romande des chefs des départements de l'instruction publique qui a eu lieu à Bienne, en juin 1944. Il donne ensuite les *chroniques scolaires* des cantons romands et de la Suisse alémanique, avec d'abondants détails sur les faits qui ont marqué, l'an dernier, la vie dans les écoles, sur les congrès, jubilés, manifestations diverses, sur les initiatives et organisations nouvelles, sur les statistiques, les actes législatifs, etc. Dans la cinquième et dernière partie, du volume, M. G. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale, analyse une quinzaine d'ouvrages et études d'ordre pédagogique, psychologique et sociologique et de rapports relatifs à diverses œuvres d'éducation.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE